

AUTRES AIDES DU 2nd PILIER

Les mesures du FEADER peuvent être mobilisées en faveur de projets allant dans le sens de l'agroécologie (MAEC, agroforesterie, soutien aux investissements dans les exploitations agricoles, aides à l'animation...).

Les programmes de développement rural dont les Régions sont autorité de gestion comprennent d'autres dispositifs d'aides, permettant d'accompagner l'investissement dans les industries agroalimentaires, la formation

ou l'appui technique auprès des agriculteurs, ainsi que le développement de la filière forêt-bois.

Ces programmes permettent aussi d'encourager l'innovation dans les territoires ruraux, de soutenir leur attractivité, de favoriser la création d'activités et d'emplois en milieu rural. Ils soutiennent également des actions permettant de renforcer les liens sociaux et de construire des projets collectifs, en particulier les projets entrant dans le cadre de l'approche LEADER.